

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
24 mars 2010 à 19 h 00
au restaurant scolaire

Membres présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, VERGES, CARRERE, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, PUJO, ROUILLON, TILHAC, TRALLI
Procurations : M MARTIN à M VERGES, M SARRAIL à M. SEGNERE, M SEAS à M DAUTAN
Secrétaire de séance : M CARRERE

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 février 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

→ Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'à l'issue de l'enquête publique qui a eu lieu en septembre-octobre 2009 et à réception du rapport du commissaire enquêteur le 8/12/2009, la commission urbanisme a travaillé sur les possibilités d'aménagement du projet d'élaboration du PLU. Monsieur le Maire a soumis, en accord avec le conseil municipal, la nouvelle proposition de plan aux avis de Madame la Préfète et de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des observations de Madame la Préfète reçues par courrier le 19 mars 2010.

Elle considère que les modifications sont nombreuses par rapport au projet présenté à l'enquête publique et de nature à fragiliser fortement ce document d'urbanisme au regard d'éventuels contentieux à venir.

Elle note également que la commune de Horgues s'étant retirée du SCOT (nécessité suite à l'entrée de la commune à Gespe-Adour-Alaric qui n'adhère pas au SCOT) il lui appartient de déposer une demande de dérogation afin d'obtenir l'accord de l'Etat pour l'ouverture de nouvelles zones à urbaniser et d'annexer cette dernière au dossier qui devra être soumis à une nouvelle enquête publique.

En conséquence, la reprise de la procédure étant nécessaire plus en amont que prévu, on ne peut envisager l'approbation du PLU avant novembre 2010.

Monsieur le Maire invite ensuite les membres du Conseil Municipal à débattre à nouveau sur différents points du zonage du PLU. Le Bureau d'Etudes AMIDEV sera consulté pour avis technique et actualisation du dossier à arrêter s'il appelle à d'éventuelles modifications :

- dans le rapport de présentation
- dans le PADD
- dans les orientations d'aménagement.

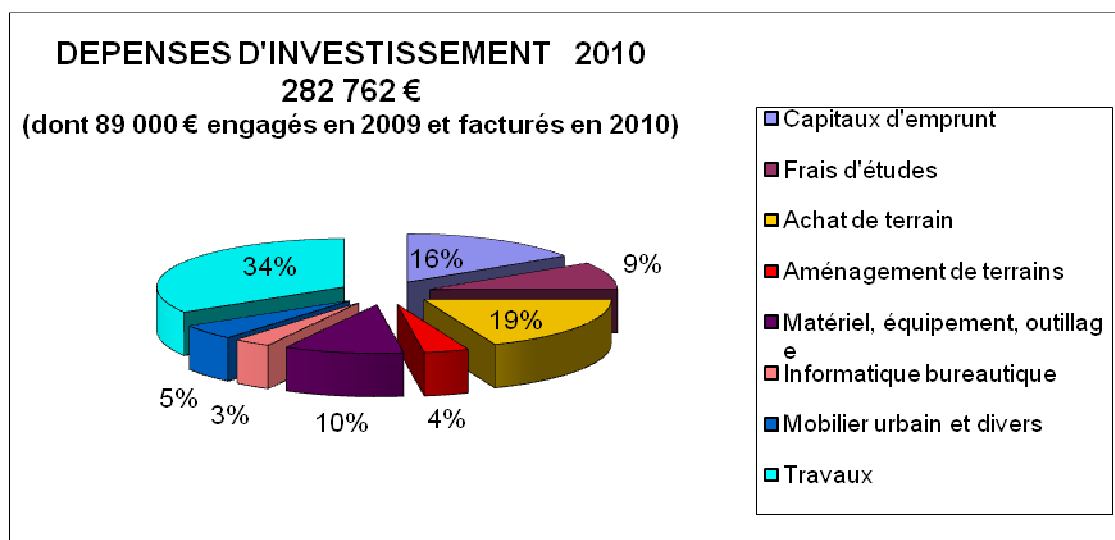
Prochaine étape : arrêt du projet formulé par le Bureau d'Etudes.

➔ ORIENTATIONS BUDGETAIRES

➤ Dépenses d'investissement

Patricia LAYERLE, chargée des finances, présente un tableau comprenant les dépenses d'investissement inventoriées et examinées après consultation des différentes commissions et susceptibles d'être réalisées en 2010.

Après délibération et vote, l'inscription des dépenses d'investissement au budget 2010 se présente comme ci-dessous :



➤ Vote des taux des taxes directes locales (Habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti)

L'année 2010 est l'exercice où se met en œuvre la réforme de la taxe professionnelle.

Par conséquent, pas de taux de taxe professionnelle à voter en 2010, la commune n'en percevra pas mais sera compensée à hauteur du produit de la TP perçu en 2009.

Pour cette année de transition, la municipalité peut augmenter les taux mais la règle impose qu'elle le fasse pour les trois ou pour aucun.

Après délibération, considérant que les bases d'imposition communiquées par l'Etat sont légèrement plus élevées cette année, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité pour le maintien des taux de 2009 pour les trois taxes (Habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti), à savoir :

3 taxes	Bases effectives d'imposition 2009 (€)	Taux votés 2009	Bases prévisionnelles d'imposition 2010 (€)	Taux votés 2010
Taxe habitation	1 523 694	7,60 %	1 558 000	7,60%
Taxe foncier bâti	879 095	13,00%	902 300	13,00%
Taxe foncier non bâti	11 625	50,82%	11700	50,82%

➤ **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

Compte tenu des informations communiquées par la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric, gestionnaire de la compétence déchets ménagers, le taux de la TEOM sera de 10,5% pour 2010.

➤ **Etablissement du tarif du m3 d'eau (part communale, traitement et collecte des eaux usées) et abonnement : Budget annexe assainissement 2010**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal présents que dans le cadre du débat des orientations budgétaires 2010, l'assemblée doit établir les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la part qui concerne la commune.

Il rappelle que la municipalité a informé les habitants (comptes-rendus du conseil municipal, bulletins municipaux..) de la détérioration importante du réseau d'assainissement collectif constatée lors d'incidents successifs ayant nécessité plusieurs réparations en 2009 et déclenché le lancement d'une étude diagnostic complète du réseau à rénové.

Il est de la responsabilité de la commune de trouver à équilibrer le financement du diagnostic dans un premier temps, et des travaux qui devront suivre. Toutes les subventions auxquelles la commune peut être éligible seront demandées mais, afin que les recettes de vente d'eau puissent contribuer également au financement des travaux d'investissement sur le réseau, Monsieur le Maire propose que l'objectif communal soit de se rapprocher progressivement de la moyenne départementale en passant de :

- ▶ 0,6510 € à 0,9000 € pour le m3 d'eau assainie (moyenne départementale = 1,45 €)

Il précise que la commune ne peut faire varier les tarifs que sur l'abonnement et le m3 d'eau usée (traitement et collecte) soit sur une partie représentant 20% de la facture, VEOLIA étant le gestionnaire.

Après délibération, les membres du conseil municipal votent les montants ci-dessus énoncés et chargent Monsieur le Maire d'en informer le gestionnaire.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- ✓ les travaux d'aménagement intérieur de la mairie se poursuivent (agrandissement et rénovation de la salle du conseil, réunions et mariages.)
- ✓ la commune s'est dotée de défibrillateurs (mairie et terrain de football) : définir leurs emplacements et prévoir une séance d'information pour les personnes susceptibles d'avoir à s'en servir.
- ✓ une corvée communale aura lieu en 2010 : la date reste à définir
- ✓ préparation des articles pour prochain bulletin municipal
- ✓ remerciements aux élus pour le bon déroulement des élections
- ✓ point sur les activités du CCAS : choix en cours d'un lieu de sortie en groupe
- ✓ fête locale : pour la 1^{ère} année une affiche « collector » annoncera la fête locale. Raymond VERGES présente l'édition 2010 réalisée par Madame Jackie CARRERE qui est vivement remerciée pour la qualité de son travail.

La séance est levée à 21 heures 45.

